De : Fages Cathy cathy.fages@aude.fr

Date : Vendredi 06 Mars 2020, 16:43

Mesdames, Messieurs,

Par courrier reçu le 17 février dernier, vous m'interrogez sur la signature, par mes soins, de la convention entre la Direction départementale des finances publiques et le Département de l'Aude concernant le « nouveau réseau de proximité » des finances publiques.

Je tiens, par la présente, à vous rappeler le positionnement du Conseil départemental de l'Aude sur ce sujet, qui s'est traduit par le vote en session départementale du 22 octobre 2019, d'une motion relative à la nouvelle organisation du réseau territorial des services de finances publics à l'horizon 2022, qui reprenait entre autres la position de notre institution déjà formalisée antérieurement.

Je joins à ma correspondance cette motion dont la conclusion réaffirme l'attachement des conseillers départementaux audois « à la présence de services publics de proximité et, dans ce cadre, leur opposition à toute réforme qui désertifie certains territoires, notamment les plus ruraux ».

En accord donc avec cette prise de position, je vous confirme que je ne signerai pas, en l'état actuel de la réforme, de convention avec le directeur départemental des finances publiques et que cette signature ne pourrait être envisagée qu'après une refonte totalement de la réforme actuelle qui prenne en compte les spécificités rurales de notre département et les attentes de nos concitoyens, des élus locaux et des agents publics quant à l'évolution du réseau de finances publiques.

Vous souhaitant bonne réception de cette réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments distingués.

